

Tableau de bord des établissements régionaux et lycées d'enseignement adapté (EREA/LEA) Année scolaire 2024-2025

Table des matières

CONTEXTE DE L'ENQUÊTE	3
LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	4
PARTIE N°1 : LES DONNÉES NATIONALES.....	5
1. L'établissement	5
2. Les élèves.....	8
3. Les formations	11
4. Les personnels	14
PARTIE N°2 : DONNEES ACADEMIQUES ET DEPARTEMENTALES	18
1. Les formations dans le cadre du parcours Affelnet.....	18
2. La part d'élèves en situation de handicap dans les établissements	21
3. Le taux de couverture des notifications d'aide humaine dans les établissements.....	23
4. L'indice de position sociale des établissements.....	27
CONCLUSION	30

CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les lycées d'enseignement adapté (LEA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) qui accueillent des élèves en grande difficulté scolaire ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

Les établissements d'enseignement adapté du second degré dispensent un enseignement général et professionnel adapté conduisant à des diplômes de niveau III certificat d'aptitude professionnelle - CAP) ou niveau IV (baccalauréat professionnel). La dimension pédagogique et éducative de l'internat constitue un aspect essentiel et singulier du fonctionnement de ces établissements.

Les EREA/LEA accueillent des élèves du second degré (à partir de la classe de 6^e), mais également des élèves du 1^{er} degré, qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes, parfois aggravées par des difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite. En classe de lycée, le public scolarisé ne se limite pas au seul recrutement de collégiens issus de sections de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), mais concerne aussi des élèves pouvant tirer bénéfice des formations et de l'encadrement proposés par ces établissements. La scolarisation de ces élèves se fait au sein des classes de l'établissement ou dans les établissements du réseau scolaire local en privilégiant les projets individuels de formation.

La spécificité des EREA/LEA est d'offrir, en complément de l'enseignement général adapté et de la formation professionnelle, un accompagnement pédagogique et éducatif en internat éducatif dont les particularités tiennent en partie au public accueilli et à l'intervention d'enseignants du premier ou du second degré et d'assistants d'éducation.

La circulaire relative aux établissements régionaux d'enseignement adapté du 27 avril 2017 mentionne qu' « afin de réduire les disparités entre les établissements, la nécessité d'un pilotage renforcé s'impose. Ce pilotage doit s'opérer à tous les niveaux (national, académique, et au sein des établissements). Un tableau de bord harmonisé permettra de caractériser ces évolutions au plan local, académiques et national. ».

Dans le cadre du pilotage des EREA/LEA, un groupe de travail dédié aux établissements régionaux d'enseignement adapté a été mis en place à la rentrée 2023. Il rassemble des conseillers techniques de l'école inclusive, des proviseurs d'EREA/LEA ainsi que des membres du bureau de l'école inclusive. À l'issue de ces travaux, la nécessité de disposer de données quantitatives et qualitatives sur le fonctionnement des EREA/LEA — au service du pilotage national, académique et local — s'est imposée. Cette démarche a conduit à l'élaboration d'un canevas de tableau de bord harmonisé, qui sera alimenté à la fois par les systèmes d'information internes et par les résultats de l'enquête EREA/LEA.

L'enquête a été adressée aux proviseurs de l'ensemble des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA/LEA et ERPD). Sur les 88 établissements sollicités, 79 ont répondu. Les pourcentages ont été calculés sur la base des effectifs répondants à chaque question.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

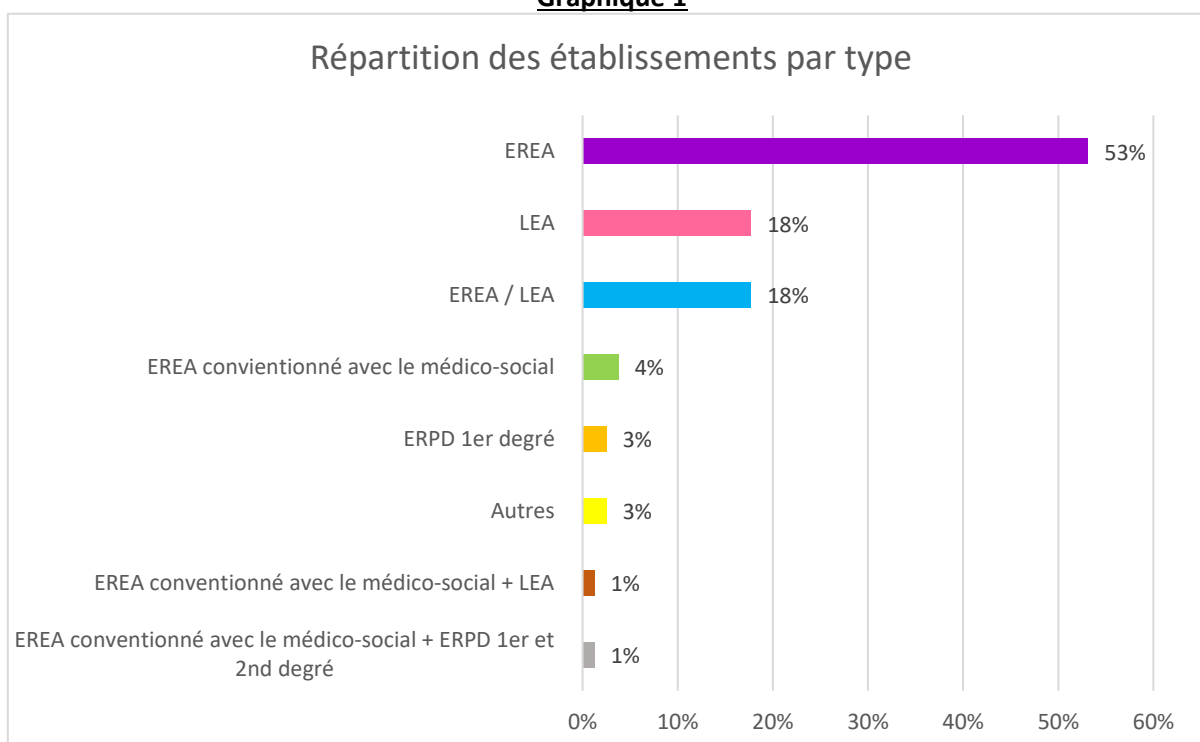
- Parmi les 79 établissements ayant répondu à l'enquête, on décompte 42 EREA, 14 LEA, 14 établissements qui sont des structures mixtes EREA-LEA, 3 EREA conventionnés avec le secteur médico-social et 2 ERPD du 1er degré et 2 établissements classés dans la catégorie « Autres », avec la spécificité déficience visuelle. Un établissement cumule les statuts d'EREA conventionné avec le secteur médico-social, d'ERPD 1er et 2nd degré, tandis qu'un autre est à la fois EREA, LEA et conventionné avec le secteur médico-social.
- ❖ Pour l'année scolaire 2023-2024, l'indice de position sociale (IPS) moyen des établissements d'enseignement adapté s'établit à 80,9, un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale (Collèges : 104, lycées GT : 116, lycées professionnels : 92).
- ❖ À la rentrée scolaire 2024, 9 776 élèves sont scolarisés dans les établissements régionaux d'enseignement adapté, dont 33 % de filles et 67 % de garçons.
- ❖ 38 % des élèves scolarisés en EREA sont en situation de handicap, soit plus d'un élève sur 3.
- ❖ À la rentrée scolaire 2024, 1 698 élèves sont scolarisés en EREA avec l'appui d'un dispositif ULIS, UEE, UPE2A, dispositifs relais ou autre, soit 17 % de l'ensemble des élèves scolarisés en EREA.
- ❖ À la rentrée scolaire 2024, 1 061 élèves scolarisés en EREA sont notifiés pour une aide humaine, soit 29 % des élèves en situation de handicap scolarisés en EREA.
- ❖ Tous les proviseurs d'EREA/LEA sont personnels de direction. 37,3 % des répondants ont indiqué détenir le diplôme du DDEEAS.
- ❖ Les personnels de l'enseignement scolaire affectés en EREA, LEA ou ERPD sont en majorité des fonctionnaires. Ils représentent 66,2 % des ETP affectés dans ces établissements et 62 % des agents physiques. Sur l'ensemble des fonctionnaires, soit 2 112 agents, 42 % sont spécialisés.
- ❖ Le taux de réussite des diplômes du DNB, du CAP en 1 an, du CAP dont la durée n'est pas connue, du Bac Général et Technologique et du Bac professionnel est supérieur à 80 % concernant les élèves scolarisés en EREA/LEA. Cependant ces taux de réussite ont presque tous inférieurs aux taux de réussite nationaux (englobant tous les élèves sur le territoire national) sauf concernant le CAP dont la durée n'est pas déterminée et le Bac Technologique et Général.

PARTIE N°1 : LES DONNÉES NATIONALES

Les établissements régionaux d'enseignement adapté présentent des disparités significatives en termes de fonctionnement, de ressources et de statut. Cette enquête a été conçue dans le but de mieux objectiver ces écarts, afin de favoriser leur réduction et de renforcer le pilotage national de ces structures. Elle a été adressée à 88 établissements, répartis comme suit : 71 EREA, 7 LEA, et 10 ERPD, dont 3 sans formation, qui correspondent à des internats éducatifs. Au total, 79 établissements ont répondu, permettant une analyse représentative de la diversité du réseau.

1. L'établissement

Graphique 1



Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 53 % des établissements ayant répondu à l'enquête sont de type « EREA ».

Champ : Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, LEA, ERPD), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

Source : Enquête EREA/LEA 2024 (DGESCO A1-3)

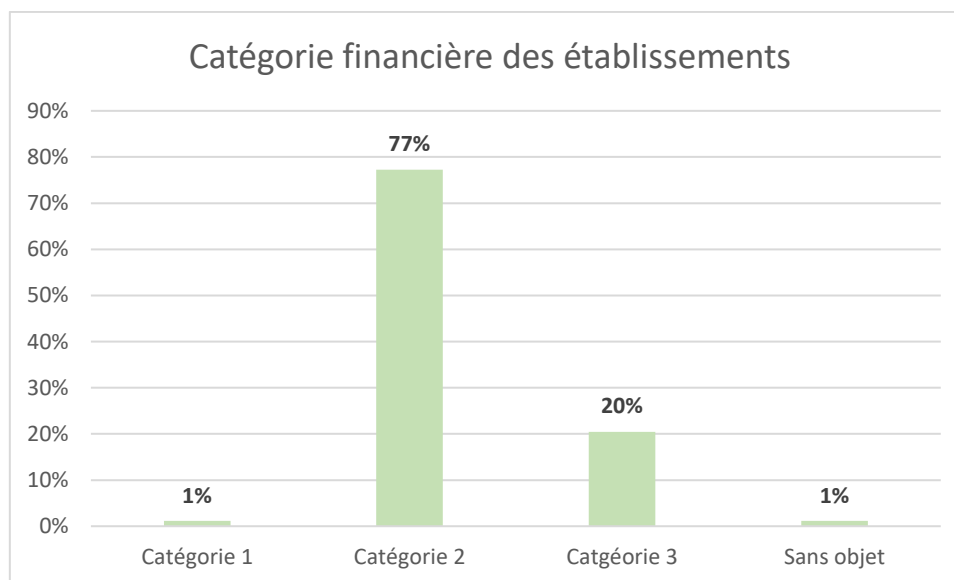
Parmi les 79 établissements ayant répondu à l'enquête, on décompte 42 EREA, 14 LEA, 14 établissements qui sont des structures mixtes EREA/LEA, 3 EREA conventionnés avec le secteur médico-social et 2 ERPD du 1er degré et 2 établissements classés dans la catégorie « Autres ».

Ces deux établissements « Autres » se distinguent par leurs spécificités liées à la déficience visuelle.

Enfin, un établissement cumule les statuts d'EREA conventionné avec le secteur médico-social, d'ERPD 1er et 2nd degré, tandis qu'un autre est à la fois EREA, LEA et conventionné avec le secteur médico-social.

Cette diversité de statuts et de dénominations témoigne d'une hétérogénéité marquée, qui se manifeste dès l'intitulé des structures et qui, dans les faits, ne confère pas les mêmes modalités de fonctionnement.

Graphique 2



Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 77 % des établissements font partie de la catégorie financière 2.

Champ : Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, LEA, ERPD), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

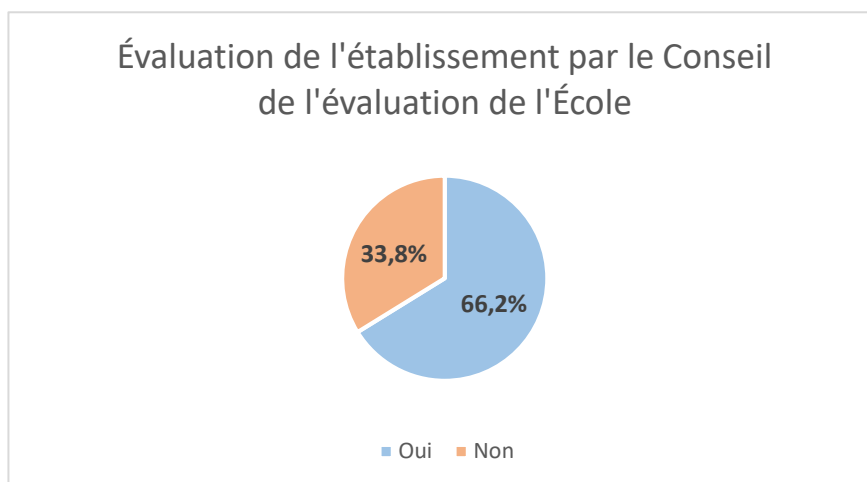
Source : SI ACCE

La classification financière des établissements révèle une nette prédominance de la catégorie 2, à laquelle appartiennent 77 % des structures (68 établissements). Cette catégorie, correspondant à un niveau de ressources budgétaires intermédiaire selon les référentiels de gestion, constitue donc la norme au sein des établissements d'enseignement adapté. La catégorie 3, représentant 20 % des établissements, renvoie à des structures disposant de moyens plus contraints. Les catégories 1 et « sans objet », à hauteur de 1 % chacune, sont très marginales. Cette distribution met en lumière une relative homogénéité budgétaire, tout en pointant certains cas spécifiques appelant à une vigilance particulière en matière d'équité de traitement et d'allocation de ressources.

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'indice de position sociale (IPS) moyen des établissements d'enseignement adapté s'établit à 80,9, un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale des collèges de 105,9 mais également de la moyenne nationale des lycées professionnels de 88,9. À titre de comparaison, l'indice de position sociale national des lycées généraux et technologiques en 2023 - 2024 est de 118,5.

Cet indice traduit une forte concentration d'élèves issus de milieux socialement défavorisés. Cette donnée souligne l'importance des politiques éducatives compensatoires visant à réduire les inégalités sociales et à garantir l'équité des parcours scolaires au sein de ces structures.

Graphique 7



Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 66,2% des établissements (EREA, LEA, ERPD) ont été évalués par le Conseil de l'évaluation de l'École

Champ : Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, LEA, ERPD), public + privé, France métropolitaine + Mayotte
Source : Enquête EREA/LEA 2024 (DGESCO A1-3)

Plus de deux tiers des établissements ont été évalués. Un rapport du Conseil de l'évaluation de l'École¹ souligne l'engagement des équipes éducatives pour remobiliser les élèves et présente la conclusion suivante :

« Les EREA sont confrontés à des difficultés de différentes natures. Le public accueilli présente une diversité de profils : difficultés scolaires importantes comme en témoignent les résultats aux évaluations nationales, difficultés sociales pour un grand nombre d'élèves pour lesquels l'internat est un levier important, difficultés médicales liées au handicap mais aussi aux troubles du comportement. En sortie d'EREA, ce sont les problématiques liées à l'employabilité qui émergent des rapports. Ce dernier point est particulièrement caractéristique des EREA : les rapports soulignent l'engagement des équipes de ces établissements pour préparer la sortie de l'EREA et identifient les priorités de travail, à savoir remobiliser les élèves dans les apprentissages et renforcer les fondamentaux. La réponse à cette problématique tient aussi à l'environnement et l'accompagnement dont bénéficient ces établissements. Localement, il est donc important de bien définir les critères d'accueil de ces élèves, mais aussi de travailler la sortie de l'établissement en associant l'ensemble des acteurs du monde éducatif, médico-social, associatif, territorial et économique pour faciliter l'intégration de ces jeunes dans la vie active. »

¹ [Les établissements régionaux d'enseignement adapté \(EREA\)](#), *Le Regard du CEE*, n° 24.03 [Octobre 2024]
Bureau de l'école inclusive (DGESCO A1-3)

2. Les élèves

Tableau 1 : Effectifs d'élèves scolarisés en EREA/LEA à la rentrée scolaire 2024

Niveaux	Effectifs d'élèves scolarisés dans l'établissement			Effectifs d'élèves en internat			Effectifs d'élèves ayant un PPS			Effectifs d'élèves suivis par l'ASE			Effectifs de MNA		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Maternelle	18*	36*	54	NA	NA	NA	6	1	7	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Elémentaire	123*	249*	372	NA	NA	NA	87	54	141	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Total 1er degré	141	285	426	NA	NA	NA	93	55	148	17	19	36	0	0	0
Collège	1264	2123	3387	530	891	1421	353	850	1203	153	228	381	0	0	0
LEGT	50	86	136	22	33	55	45	77	122	0	0	0	0	0	0
LP	1748	4028	5776	566	1256	1822	639	1534	2173	168	390	558	66	450	516
Total 2nd degré	3062	6237	9299	1118	2180	3298	1037	2461	3498	321	618	939	66	450	516
BTS	27	24	51	4	9	13	3	7	10	0	0	0	0	0	0
Autres	NA	NA	NA	NA	NA	NA	20	34	54	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Total élèves	3230	6546	9776	1122	2189	3311	1153	2557	3710	338	637	975	66	450	516

Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 9 776 élèves sont scolarisés en ERPD, EREA ou LEA.

Champ : Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, LEA, ERPD), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

Source : Constat de rentrée 2024 (DEPP) et enquête EREA/LEA 2024 (DGESCO A1-3)

*Ces valeurs ont été calculées à partir du pourcentage de la répartition filles/garçons du 2nd degré (33 % de filles et 67 % de garçons)

À la rentrée scolaire 2024, 9 776 élèves sont scolarisés dans les établissements régionaux d'enseignement adapté. En appliquant au premier degré la même répartition genrée que celle observée dans le second degré — soit 33 % de filles et 67 % de garçons — on obtiendrait environ 3 230 filles et 6 546 garçons scolarisés en EREA/LEA. Cette forte majorité masculine est le reflet des spécificités des structures de l'enseignement adapté.

Le premier degré concentre 4 % des élèves, le second degré 95 % des élèves et l'enseignement supérieur 1 %. Au sein du second degré, la grande majorité des élèves suivent une formation professionnelle.

3 311 élèves scolarisés en EREA/LEA à la rentrée scolaire 2024 sont hébergés en internat, soit 33 % d'entre eux. Parmi ces élèves internes, 43 % sont au collège, 1,7 % sont scolarisés en formation générale ou technologique et 55 % sont scolarisés en formation professionnelle. Les 0,3 % restants correspondent aux élèves en BTS. Les élèves scolarisés au collège sont surreprésentés parmi les élèves internes scolarisés en EREA/LEA (43 % contre 35 %).

38 % des élèves scolarisés en EREA/LEA sont en situation de handicap, soit plus d'un élève sur 3. La répartition par niveau des élèves en situation de handicap est sensiblement similaire à celle de l'ensemble des élèves scolarisés en EREA/LEA. On repère cependant une légère surreprésentation des élèves en situation de handicap scolarisés en LEGT et une légère sous-représentation de ces élèves scolarisés au collège. La répartition genrée des élèves avec un PPS est également similaire à la répartition genrée de l'ensemble des élèves scolarisés en EREA/LEA.

975 élèves scolarisés en EREA/LEA sont suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE), soit 10 % de l'ensemble des élèves scolarisés en EREA/LEA. Ils sont 36 dans le premier degré, 381 au collège et 558 au lycée, en formation professionnelle. Ces données mettent en évidence la présence significative d'un public en situation de grande vulnérabilité. Un autre public en situation de vulnérabilité est celui des mineurs non accompagnés, recensés au nombre de 516 à la rentrée scolaire 2024, soit 5,3 % de l'ensemble des élèves scolarisés en EREA/LEA. Ces mineurs non accompagnés sont tous scolarisés en lycée professionnel et sont à 87 % des garçons.

Ce panorama met en lumière le rôle social majeur des établissements régionaux d'enseignement adapté, avec une forte représentation d'élèves en situation de fragilité éducative ou sociale, et un besoin accru d'accompagnement personnalisé, notamment dans la filière professionnelle.

Tableau 2 : Effectifs d'élèves scolarisés en EREA/LEA ou ERPD avec l'appui d'un dispositif à la rentrée scolaire 2024

Dispositifs	Effectifs d'élèves			dont élèves en internat éducatif			dont élèves avec un PPS		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
ULIS école	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ULIS collège	43	43	86	13	16	29	34	35	69
UPE2A	12	43	55	0	2	2	1	1	2
UEE collège	61	94	155	15	19	34	51	77	128
ULIS lycée	211	493	704	83	158	241	167	312	479
UPE2A lycée	15	99	114	0	10	10	0	0	0
UEE lycée	63	92	155	15	20	35	33	56	89
Dispositif relais	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dispositifs	116	313	429	48	123	171	100	243	343
Total	521	1177	1698	174	348	522	386	724	1110

Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 1 698 élèves sont scolarisés en EREA/LEA avec l'appui d'un dispositif.

Champ : Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, LEA, ERPD), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

Source : Enquête EREA/LEA 2024 (DGESCO A1-3)

À la rentrée scolaire 2024, 1 698 élèves sont scolarisés en EREA/LEA avec l'appui d'un dispositif ULIS, UEE, UPE2A, dispositifs relais ou autre, soit 17 % de l'ensemble des élèves scolarisés en EREA/LEA. Parmi ces élèves scolarisés avec l'appui d'un dispositif, 69 % sont des garçons. La part des garçons au sein de l'ensemble des élèves scolarisés en EREA/LEA étant de 67 %, les garçons sont légèrement surreprésentés au sein des dispositifs.

Parmi les élèves scolarisés en EREA/LEA avec l'appui d'un dispositif, 65 % sont en situation de handicap, soit 1 110 élèves. La quasi-totalité de ces élèves bénéficient de dispositifs inclusifs.

Parmi les « autres dispositifs » on recense notamment : Parcours Ambition Emploi, ULSA (dispositif pour les jeunes porteurs de troubles du spectre autistique haut niveau) sans déficience cognitive, Convention avec l'IME (classe Jazz 3h/semaine), IME, ITEP, SESSAD, Dispositif FLS ...

Tableau 3 : Effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en ERPD, EREA, LEA à la rentrée scolaire 2024 et notifiés ou bénéficiaires d'une aide humaine

ESH scolarisés en EREA/LEA à la RS2024	1er degré	2nd degré	Total
ESH notifiés pour une aide humaine	71	990	1 061
ESH notifiés et bénéficiaires d'une aide humaine	34	391	425
Taux de couverture	47,9 %	39,5 %	40,1 %

Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 1 061 élèves en situation de handicap scolarisés en ERPD, EREA ou LEA sont notifiés pour une aide humaine.

Champ : Elèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en ERPD, EREA ou LEA en France métropolitaine et dans les DROM, public + privé, hors CNED

Source : Enquêtes n°3 et n°12 2024 (DEPP/DGESCO)

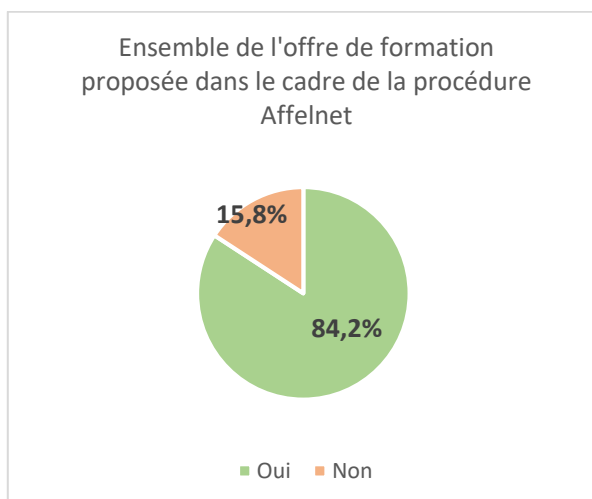
À la rentrée scolaire 2024, 1 061 élèves scolarisés en EREA/LEA sont notifiés pour une aide humaine, soit 29 % des élèves en situation de handicap scolarisés en EREA/LEA.

Le second degré concentre la très grande majorité des notifications d'aide humaine : 990 sur 1 061, soit 93 % de l'ensemble des notifications. Sur l'ensemble des élèves notifiés, seuls 425 bénéficient effectivement d'une aide humaine. Cela représente un taux de couverture global de 40,1 %, très en-deça du taux de couverture nationale établi à près de 92 % en 2024.

Dans le premier degré, le taux de couverture des notifications d'aide humaine est de 47,9 % et dans le second degré, de 39,5 %. Cette différence s'explique par le peu de notifications d'aide humaine dans le premier degré. Cependant, le taux de couverture reste faible dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré et largement inférieur au taux de couverture nationaux, concernant l'ensemble des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire de 92 % dans le premier degré et de 91 % dans le second degré.

3. Les formations

Graphique 3

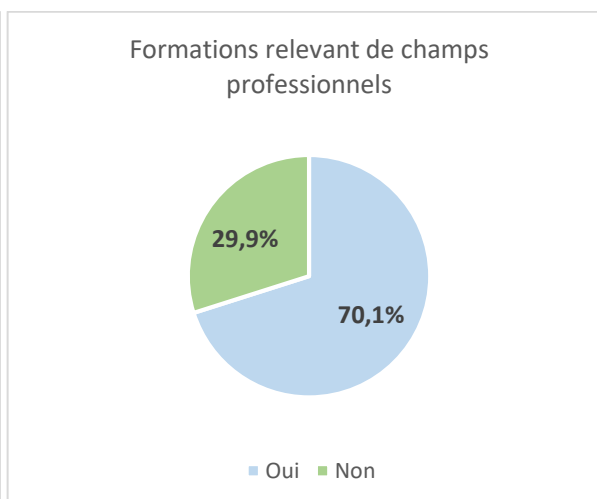


Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 15,8 % des établissements du 2nd degré ayant répondu à l'enquête n'ont pas l'ensemble de leur offre de formation proposée dans le cadre de la procédure Affelnet.

Champ : Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA et LEA, public + privé, France métropolitaine + Mayotte)

Source : Enquête EREA/LEA 2024 (DGESCO A1-3)

Graphique 4



Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 29,9 % des établissements du 2nd degré ayant répondu à l'enquête ne proposent pas de formations relevant de champs professionnels.

Champ : Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA et LEA), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

Source : Enquête EREA/LEA 2024 (DGESCO A1-3)

16 % des établissements régionaux d'enseignement adapté ne retrouvent pas l'ensemble de l'offre de formation proposé par leur établissement dans le cadre de la procédure Affelnet. Il s'agit d'un point de vigilance identifié par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire.

70 % des établissements régionaux d'enseignement adapté proposent des formations relevant des champs professionnels. La question du parcours de scolarisation est un enjeu majeur qui interroge certains facteurs tels que la proximité géographique, l'insertion professionnelle ou l'accompagnement à l'orientation. Un groupe de travail initié par la Direction Générale de l'Enseignement scolaire a élaboré un document identifiant les CAP les plus insérants.

Tableau 4 : Effectifs d'élèves scolarisés au collège dans les champs professionnels

Champs professionnels	Effectifs d'élèves			Effectifs d'élèves ayant un PPS			Part d'élèves avec un PPS		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Habitat	260	496	756	77	139	216	30%	28%	29%
Hygiène - alimentation - services (HAS)	251	337	588	42	89	131	17%	26%	22%
Espace rural et environnement (ERE)	215	430	645	69	148	217	32%	34%	34%
Vente- distribution - magasinage (VDM)	71	105	176	14	21	35	20%	20%	20%
Production industrielle (PI)	80	114	194	11	27	38	14%	24%	20%

Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 260 filles sont scolarisées en EREA au collège au sein du champ professionnel « Habitat ».

Champ : Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

Source : Enquête EREA/LEA 2024 (DGESCO A1-3)

Ce tableau présente les effectifs d'élèves répartis par sexe dans cinq champs professionnels, ainsi que le nombre et la proportion de ceux disposant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Le champ professionnel « Habitat » est celui qui regroupe l'effectif d'élèves scolarisés en EREA/LEA et dans un champ professionnel le plus important : 756 élèves, soit 32 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans un champ professionnel. 66 % des élèves dans ce champ professionnel sont des garçons et 29 % sont en situation de handicap.

Dans le champ professionnel HAS, on retrouve 588 élèves dont 131 en situation de handicap soit 22 %. 57 % des élèves sont des garçons.

Le champ professionnel Espace rural et environnement est celui qui recense la part d'élèves en situation de handicap la plus importante, soit 34 %. Au contraire, les champs professionnels Vente-distribution-magasinage et production industrielle recensent la part d'élèves en situation de handicap la moins importante, soit 20 %.

Tableau 5 : Diplôme préparé par les élèves post 3ème

Diplôme	Filles	Garçons	Total
Bac General	44	75	119
Bac Professionnel	188	235	423
Bac Technologique	6	11	17
Brevet de Technicien Supérieur	27	24	51
Certif d'Aptitude Professionnelle	1408	3118	4526
Certif d'Aptitude Professionnelle Agri	142	673	815
Certificat de Spécialisation De Niveau 3	9	2	11
Certificat de Spécialisation De Niveau 4	1	0	1
Total général	1 825	4 138	5 963

Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 44 filles scolarisées en EREA/LEA préparent le diplôme du baccalauréat général.

Champ : Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, LEA), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

Source : Constat du 2nd degré – BCP

Concernant les diplômes à visée professionnelle ou technique, le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) est le plus représenté, avec 4 526 élèves, majoritairement des garçons (69 %). Le CAP Agricole montre également une forte présence masculine : 82,6 % de garçons. Dans les CAP, les garçons sont donc surreprésentés (la part de garçons dans la population totale étant de 67 %). Les Certificats de Spécialisation (niveaux 3 et 4) restent marginaux en effectifs, mais avec une majorité de filles.

Concernant les diplômes généraux et technologiques, le Baccalauréat général est plus équilibré, avec 44 filles et 75 garçons. Le Bac technologique et le BTS affichent des nombres relativement faibles, mais globalement équilibrés.

Tableau 6 : Les élèves admis aux examens

	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admis
DNB professionnel	853	792	550
DNB	103	96	82
CAP 1 an*	51	51	43
CAP 2 ans*	1 337	1 211	967
CAP 3 ans*	64	43	28
CAP durée non connue*	510	483	448
Attestation de compétences	<i>Ne pas remplir</i>	<i>Ne pas remplir</i>	100
Bac général et technologique	38	38	35
Bac professionnel	127	127	104
Brevet de technicien supérieur (BTS)*	30	30	20

Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 514 élèves scolarisés en EREA/LEA ont obtenu le DNB professionnel.

Champ : Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, LEA, ERPD), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

Source : Constat de rentrée 2024 (DEPP)

* session 2023

Le tableau présente les résultats aux examens pour l'ensemble des filières de formation. On observe globalement une bonne participation des élèves, avec des taux de présence élevés. Les taux de réussite varient selon les formations, avec des tendances notables :

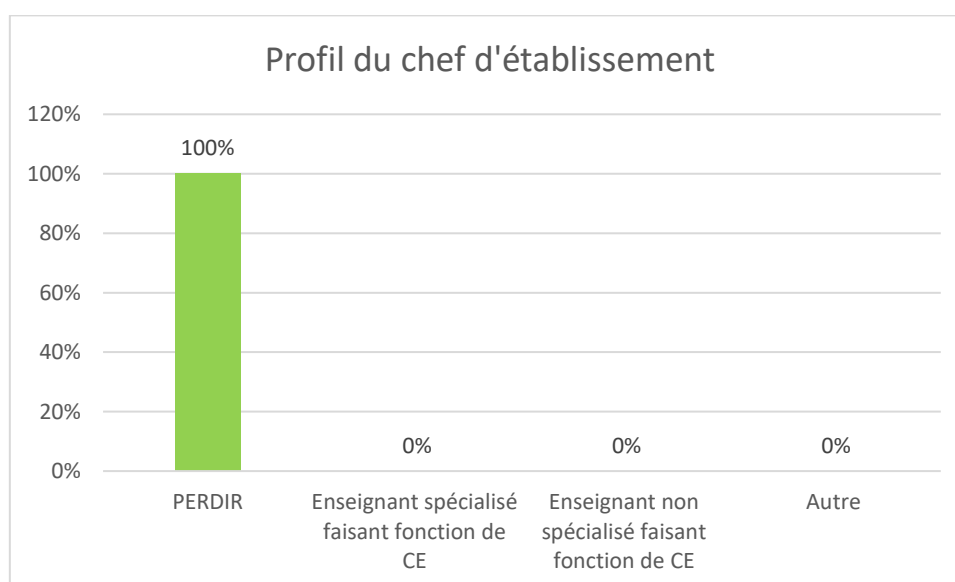
- DNB (Diplôme National du Brevet) : 85,4 % contre 86,8 % au national
- DNB professionnel : 69,4 % contre 73,1 % au national
- CAP 1 an : 84,3 % contre 88,9 % au national
- CAP 2 ans : 79,9 % contre 83,3 % au national
- CAP 3 ans : 65,1 % contre 67,2 % au national
- CAP durée non connue : 92,8 % de réussite contre 88,9 % au national
- Attestation de compétences : 100 élèves ont été admis. Les données de présence et d'inscription ne sont pas renseignées pour cette catégorie.
- Bac général et technologique : 92,1 % contre 90,2 % au national
- Bac professionnel : 81,9 % de réussite contre 82,7 % au national
- BTS (Brevet de Technicien Supérieur) : 66,7 % contre 77,8 % au national

Le taux de réussite des diplômés du DNB, du CAP en 1 an, du CAP dont la durée n'est pas connue, du Bac Général et Technologique et du Bac professionnel est supérieur à 80 % concernant les élèves scolarisés en EREA/LEA. Cependant ces taux de réussite ont presque tous inférieurs aux taux de réussite nationaux (englobant tous les élèves sur le territoire national) sauf concernant le CAP dont la durée n'est pas déterminée : 92,8 % de taux de réussite pour les élèves scolarisés en EREA/LEA et 88,9 % pour l'ensemble des élèves. De la même manière, le taux de réussite au Bac Général et Technologique (bien que peu représenté) est plus élevé pour les élèves scolarisés en EREA/LEA que pour l'ensemble des élèves au national.

Le BTS, bien que peu représenté (30 candidats), a le taux de réussite le plus faible parmi les formations renseignées (66,7 %).

4. Les personnels

Graphique 5

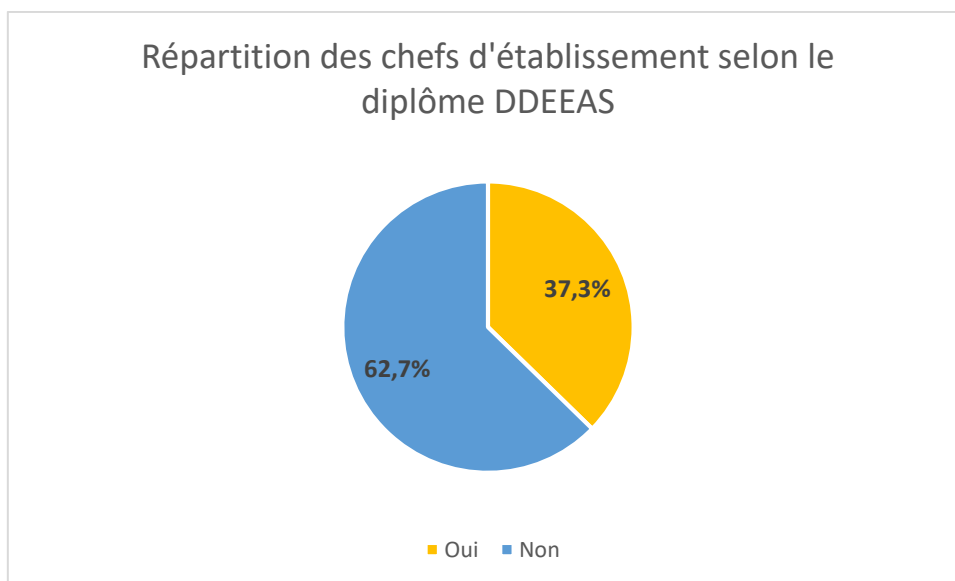


Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 100 % des chefs d'établissement d'EREA/LEA sont des PERDIR.

Champ : Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, LEA, ERPD), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

Source : Enquête EREA/LEA 2024 (DGESCO A1-3)

Graphique 6



Lecture : En France, à la rentrée scolaire 2024, 37,3 % des chefs d'établissement d'EREA/LEA ont le diplôme DDEEAS.

Champ : Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, LEA, ERPD), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

Source : Enquête EREA/LEA 2024 (DGESCO A1-3)

Tous les proviseurs d'EREA/LEA sont personnels de direction. 37,3 % des répondants ont indiqué détenir le diplôme du DDEEAS, ce qui témoigne d'un certain niveau de spécialisation dans le champ de l'éducation adaptée alors que 62,7 % ne disposent pas de ce diplôme. On conclut à une diversité dans les parcours professionnels et les compétences mobilisées dans la gestion de ces établissements. Une piste à explorer serait l'impact éventuel du diplôme sur les pratiques managériales ou les politiques inclusives portées par les établissements.

Tableau 7 : Personnels de l'enseignement scolaire affectés dans les EREA, LEA et EPRD au 1er décembre 2024

Statut	Code corps	Libellé corps	Nbre d'agents	Dont : Disposant du titre : CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAI	Part de personnels spécialisés	ETP
Fonctionnaire	522	PSYCHOLOGUE EDUCATION NATIONALE	1	-		< 0,2
	531	PROFESSEUR D'EPS	112	27		100,7
	551	PROFESSEUR AGREGE	36	9		33,6
	553	PROFESSEUR CERTIFIE	176	48		152,0
	563	CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	59	1		57,5
	575	PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	883	239		837,2
	600	INSTITUTEUR	2	1		2,0
	615	PROFESSEUR DES ECOLES	843	553		805,7
		Total		2 112	878	
Contractuel	774	ASSISTANT LANGUE VIVANTE	2	-		1,0
	776	MAITRE AUXILIAIRE	5	-		3,8
	777	CORPS DES ASSISTANTS ETRANGERS	4	-		2,3
	779	PROFESSEUR CONTRACTUEL	34	-		33,5
	780	AGENT CONTRACTUEL 1ER DEGRE	16	-		15,3
	781	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE	526	-		433,7
	789	ACCOMPAGNANT EN SITUATION DE HANDICAP	1	-		0,8
	790	ASSISTANT D'EDUCATION	696	-		520,2
	879	CONTRACTUEL BOE - DECRET DE 1995	3	-		3,0
		Total		1 287	-	
Total			3 399	878		3 002,1

Lecture : En France, au 1^{er} décembre 2024, 3002,1 ETP sont affectés en EREA, LEA ou ERPD.

Champ : Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, LEA, ERPD), public + privé, France métropolitaine + Mayotte

Trois établissements indiqués par la DGESCO n'ont pas été retrouvés dans les extractions AGAPE et EPP

- 0590382V - Ecole régionale du premier degré Bateliers et Forains - Internat d'excellence de DOUAI ;

- 0591613H - Ecole régionale du premier degré Ernest Couteaux ;

- 9760357J - Lycée d'enseignement adapté L'Espérance (établissement privé).

Source : Annuaire AGAPE et EPP

Ce tableau présente la répartition des personnels enseignants, éducatifs et d'accompagnement dans les établissements spécialisés (EREA, LEA, ERPD) au 1er décembre 2024. L'analyse distingue les fonctionnaires des contractuels, et s'intéresse à la spécialisation des agents.

Les personnels de l'enseignement scolaire affectés en EREA, LEA ou ERPD sont en majorité des fonctionnaires. Ils représentent 66,2 % des ETP affectés dans ces établissements et 62 % des agents physiques. Sur l'ensemble des fonctionnaires, soit 2 112 agents, 42 % sont spécialisés.

Les agents fonctionnaires spécialisés sont surreprésentés parmi les professeurs des écoles (66 % d'agents spécialisés). Parmi ces personnels fonctionnaires, ceux appartenant au corps des professeurs des lycées professionnels et au corps des professeurs des écoles représentent la grande majorité en nombre d'agents (1 726 agents, soit 82 % de l'ensemble) et en nombre d'ETP (1 642,9 ETP soit 83 %).

Un peu plus d'un tiers des agents affectés en EREA, LEA ou ERPD sont des contractuels. Parmi eux, la grande majorité est composée d'assistants d'éducation et de contractuels du second degré : ils représentent 95 % des effectifs (soit 1 222 agents) et 94 % des équivalents temps plein (soit 953,9 ETP). Ces personnels ne disposent pas de spécialisation particulière.

Dans l'ensemble, sur 3 899 agents recensés, 878 disposent d'un titre spécialisé, soit 22,5 %.

PARTIE N°2 : DONNEES ACADEMIQUES ET DEPARTEMENTALES

1. Les formations dans le cadre du parcours Affelnet

Académie	Code	Département	Nom de l'établissement	Ensemble de l'offre de formation proposée dans le cadre de la procédure Affelnet
AIX-MARSEILLE	4	Alpes-de-Haute-Provence	Haute-Provence	Oui
AIX-MARSEILLE	13	Bouches-du-Rhône	Louis Aragon	Oui
AIX-MARSEILLE	84	Vaucluse	Paul Vincensini	Oui
AMIENS	2	Aisne	EREA	Oui
AMIENS	60	Oise	Joséphine Baker	Oui
BESANCON	39	Jura	La Moraine	Oui
BESANCON	25	Doubs	Simone Veil	Oui
BORDEAUX	24	Dordogne	Joël Jeannot	Oui
BORDEAUX	33	Gironde	Le Corbusier	Oui
BORDEAUX	33	Gironde	De La Plaine	Oui
BORDEAUX	40	Landes	Nicolas Bremontier	Oui
BORDEAUX	47	Lot-et-Garonne	Marie Claude Leriche	Oui
CLERMONT-FERRAND	15	Cantal	Albert Monier	Non
CLERMONT-FERRAND	43	Haute-Loire	Alexandre Vialatte	Oui
CLERMONT-FERRAND	63	Puy-de-Dôme	De Lattre De Tassigny	Non
CORSE	620	Corse-du-Sud	Sanguinaires Ajaccio	Oui
CRETEIL	94	Val-de-Marne	LEA François Cavanna	Oui
CRETEIL	77	Seine-et-Marne	LEA Léopold Bellan	Oui
CRETEIL	94	Val-de-Marne	Stendhal	Oui
DIJON	21	Côte-d'Or	Alain Fournier	Oui
DIJON	71	Saône-et-Loire	Claude Brosse	Oui
DIJON	89	Yonne	Jules Verne	Oui
GRENOBLE	26	Drôme	Portes Du Soleil	Oui
GRENOBLE	38	Isère	Pierre Rabhi	Oui
GRENOBLE	73	Savoie	Le Mirantin	Na
GRENOBLE	73	Savoie	Amélie Gex	Oui

Académie	Code	Département	Nom de l'établissement	Ensemble de l'offre de formation proposée dans le cadre de la procédure Affelnet
LILLE	59	Nord	Ignace Pleyel	Oui
LILLE	59	Nord	ERPD Bateliers et Forains	Non
LILLE	59	Nord	Nelson Mandela	Oui
LILLE	59	Nord	ERPD Ernest Couteaux	Non
LILLE	59	Nord	Colette Magny	Oui
LILLE	62	Pas-de-Calais	Antoine De Saint Exupéry	Oui
LILLE	62	Pas-de-Calais	Michel Colucci	Oui
LILLE	62	Pas-de-Calais	Côte D'Opale	Oui
LIMOGES	19	Corrèze	LEA Milles Sources	Oui
LYON	42	Loire	Nelson Mandela	Oui
LYON	69	Rhône	Cite Scolaire René Pellet	Oui
LYON	1	Ain	Philibert Commerson	Oui
MAYOTTE	976	Mayotte	LEA Esperance	Oui
MONTPELLIER	34	Hérault	Jean-Jacques Rousseau	Oui
MONTPELLIER	66	Pyrénées-Orientales	Joan Miro	Oui
NANCY-METZ	54	Meurthe-et-Moselle	François Richard Joubert	Non
NANCY-METZ	54	Meurthe-et-Moselle	Hubert Martin	Oui
NANCY-METZ	88	Vosges	François Georgin	Oui
NANTES	44	Loire-Atlantique	La Rivière	Oui
NANTES	49	Maine-et-Loire	Les Terres Rouges	Oui
NANTES	72	Sarthe	Raphael Elize	Oui
NORMANDIE	14	Calvados	Yvonne Guegan	Oui
NORMANDIE	50	Manche	Robert Doisneau	Oui
NORMANDIE	61	Orne	Pierre Mendes-France	Oui
NORMANDIE	76	Seine-Maritime	Françoise Dolto	Oui
NORMANDIE	76	Seine-Maritime	Maurice Genevoix	Oui
ORLEANS-TOURS	28	Eure-et-Loir	François Truffaut	Oui
ORLEANS-TOURS	36	Indre	Eric Tabarly	Oui
ORLEANS-TOURS	45	Loiret	Simone Veil	Oui
PARIS	75	Paris	Edith Piaf	Oui
PARIS	75	Paris	Croce Spinelli	Oui
PARIS	75	Paris	Alexandre Dumas	Oui
POITIERS	16	Charente	EREA	Oui
POITIERS	17	Charente-Maritime	Theodore Monod	Oui
POITIERS	79	Deux-Sèvres	Françoise Dolto	Non
POITIERS	86	Vienne	Anne Frank	Oui

Académie	Code	Département	Nom de l'établissement	Ensemble de l'offre de formation proposée dans le cadre de la procédure Affelnet
REIMS	51	Marne	Robert Tritant	Oui
REIMS	52	Haute-Marne	Pré Aux Saules	Oui
RENNES	29	Finistère	Louise Michel	Oui
RENNES	35	Ille-et-Vilaine	Jean Bart	Oui
RENNES	56	Morbihan	Les Pins	Oui
STRASBOURG	67	Bas-Rhin	Henri Ebel	Oui
TOULOUSE	9	Ariège	Guy Villeroux	Oui
TOULOUSE	12	Aveyron	Villefranche-de-Rouergue	Oui
TOULOUSE	31	Haute-Garonne	Muret	Non
VERSAILLES	91	Essonne	Jean Isoard	Non
VERSAILLES	91	Essonne	Le Château Du Lac	Oui
VERSAILLES	92	Hauts-de-Seine	Jean Monnet	Non
VERSAILLES	92	Hauts-de-Seine	Jacques Brel	Non
VERSAILLES	92	Hauts-de-Seine	Toulouse Lautrec	Non
VERSAILLES	92	Val-d'Oise	Martin Luther King	Non
VERSAILLES	95	Val-d'Oise	La Tour Du Mail	Non
VERSAILLES	95	Val-d'Oise	Françoise Dolto	Non

Certaines académies comptent des établissements dont l'offre de formation n'est pas intégralement intégrée à la procédure Affelnet. Il s'agit des académies de **Clermont-Ferrand, Lille, Nancy-Metz, Poitiers, Toulouse** et **Versailles**.

2. La part d'élèves en situation de handicap dans les établissements

Académie	Département	Code	UAI	Patronyme	Part d'ESH
Aix-Marseille	Alpes-de-Haute-Provence	004	0040378P	Haute-Provence	47%
Aix-Marseille	Bouches-du-Rhône	013	0132343B	Louis Aragon	40%
Aix-Marseille	Vaucluse	084	0840096Y	Paul Vincensini	10%
Amiens	Aisne	002	0021478W	Saint Quentin	37%
Amiens	Oise	060	0600070A	Joséphine Baker	63%
Besançon	Doubs	025	0251371E	Simone Veil	23%
Besançon	Jura	039	0390055Y	La Moraine	19%
Bordeaux	Dordogne	024	0240112S	Joël Jeannot	25%
Bordeaux	Gironde	033	0331739L	De La Plaine	45%
Bordeaux	Gironde	033	0332198K	Le Corbusier	35%
Bordeaux	Landes	040	0400094K	Nicolas Bremontier	68%
Bordeaux	Lot-et-Garonne	047	0470753N	Marie Claude Leriche	45%
Clermont-Ferrand	Cantal	015	0150613K	Albert Monier	33%
Clermont-Ferrand	Haute-Loire	043	0430109K	Alexandre Vialatte	26%
Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme	063	0630665F	De Lattre De Tassigny	33%
Corse	Corse-du-Sud	620	6200636X	Francine Leca Sanguinaires	18%
Créteil	Seine-et-Marne	077	0770342D	Léopold Bellan	77%
Créteil	Val-de-Marne	094	0940171A	Stendhal	35%
Créteil	Val-de-Marne	094	0940319L	François Cavanna	48%
Dijon	Côte-d'Or	021	0211428N	Alain Fournier	15%
Dijon	Saône-et-Loire	071	0711050F	Claude Brosse	33%
Dijon	Yonne	089	0891016W	Jules Verne	40%
Grenoble	Drôme	026	0261034H	Portes Du Soleil	46%
Grenoble	Isère	038	0382107J	Pierre Rabhi	28%
Grenoble	Savoie	073	0730811K	Amélie Gex	49%
Grenoble	Savoie	073	0731045P	Le Mirantin	34%
Lille	Nord	059	0590382V	Bateliers Et Forains	3%
Lille	Nord	059	0591613H	Ernest Couteaux	20%
Lille	Nord	059	0594380R	Colette Magny	34%
Lille	Nord	059	0594541R	Ignace Pleyel	83%
Lille	Nord	059	0595483P	Nelson Mandela	25%
Lille	Pas-de-Calais	062	0620229M	Antoine De Saint Exupéry	64%
Lille	Pas-de-Calais	062	0622099V	Côte D'Opale	39%
Lille	Pas-de-Calais	062	0622302R	Michel Colucci	48%
Limoges	Corrèze	019	0190089U	Des Mille Sources	22%
Lyon	Ain	001	0010966V	Philibert Commerson	27%
Lyon	Loire	042	0421608V	Nelson Mandela	30%
Lyon	Rhône	069	0692390Y	Cite Scolaire Rene Pellet	77%
Mayotte	Mayotte	976	9760357J	Esperance	3%

Académie	Département	Code	UAI	Patronyme	Part d'ESH
Montpellier	Hérault	034	0340833W	Jean-Jacques Rousseau	41%
Montpellier	Pyrénées-Orientales	066	0660078B	Joan Miro	45%
Nancy-Metz	Meurthe-et-Moselle	054	0541268K	François Richard Joubert	79%
Nancy-Metz	Meurthe-et-Moselle	054	0541338L	Hubert Martin	24%
Nancy-Metz	Vosges	088	0881119N	François Georgin	24%
Nantes	Loire-Atlantique	044	0440329U	La Rivière	49%
Nantes	Maine-et-Loire	049	0490925P	Les Terres Rouges	26%
Nantes	Sarthe	072	0720920J	Raphael Elize	24%
Normandie	Seine-Maritime	076	0762081Z	Maurice Genevoix	28%
Normandie	Seine-Maritime	076	0762211R	Françoise Dolto	29%
Normandie	Calvados	014	0141420T	Yvonne Guegan	51%
Normandie	Manche	050	0501232T	Robert Doisneau	3%
Normandie	Orne	061	0610996B	Pierre Mendes-France	30%
Orléans-Tours	Eure-et-Loir	028	0280659P	François Truffaut	0%
Orléans-Tours	Indre	036	0360050J	Eric Tabarly	36%
Orléans-Tours	Loiret	045	0451104F	Simone Veil	25%
Paris	Paris	075	0750828T	Edith Piaf	21%
Paris	Paris	075	0752799K	Croce Spinelli	21%
Paris	Paris	075	0753256G	Alexandre Dumas	29%
Poitiers	Charente	016	0160968R	EREA	26%
Poitiers	Charente-Maritime	017	0170392J	Theodore Monod	25%
Poitiers	Deux-Sèvres	079	0790979K	Françoise Dolto	32%
Poitiers	Vienne	086	0860793V	Anne Frank	41%
Reims	Marne	051	0511106A	Robert Tritant	18%
Reims	Haute-Marne	052	0520709N	Pré Aux Saules	19%
Rennes	Finistère	029	0290347V	Louise Michel	36%
Rennes	Ille-et-Vilaine	035	0350732F	Jean Bart	26%
Rennes	Ille-et-Vilaine	035	0350747X	Magda Hollander-Lafon	16%
Rennes	Morbihan	056	0560217G	Les Pins	30%
Strasbourg	Bas-Rhin	067	0671455T	Henri Ebel	37%
Toulouse	Ariège	009	0090481Z	Guy Villeroux	31%
Toulouse	Aveyron	012	0121178R	Villefranche-De-Rouergue	10%
Toulouse	Haute-Garonne	031	0311240E	Muret	56%
Versailles	Yvelines	078	0783259U	ERPD	6%
Versailles	Essonne	091	0910429X	Le Château Du Lac	33%
Versailles	Essonne	091	0911353B	Jean Isoard	74%
Versailles	Hauts-de-Seine	092	0920429S	Martin Luther King	66%
Versailles	Hauts-de-Seine	092	0920810F	Jean Monnet	88%
Versailles	Hauts-de-Seine	092	0921935D	Toulouse Lautrec	71%
Versailles	Hauts-de-Seine	092	0922273W	Centre Toulouse Lautrec	100%
Versailles	Hauts-de-Seine	092	0922283G	Jacques Brel	54%
Versailles	Val-d'Oise	095	0950164M	Françoise Dolto	87%
Versailles	Val-d'Oise	095	0950983C	La Tour Du Mail	67%
Total					36%

La part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les EREA/LEA oscille entre 0 %, en Eure-et-Loir à l'ÉREA François Truffaut et 100 %, dans les Hauts-de-Seine, à l'ÉREA Centre Toulouse Lautrec (établissement conventionné avec le secteur médico-social).

En moyenne sur l'ensemble des établissements, la part d'élèves en situation de handicap représente 36 %. 35 établissements ont une part d'élèves en situation de handicap supérieure ou égale à la moyenne et 47 établissements ont une part d'élèves en situation de handicap inférieure à la moyenne.

Les données sont fortement dispersées autour de la moyenne, créant d'importants écarts entre les établissements. De plus, la moyenne de 36 % d'élèves en situation de handicap est plus importante que la médiane, qui s'établit à 33 %. Cela signifie qu'il y a une distribution asymétrique vers le haut : quelques établissements avec une part d'élèves en situation de handicap très élevée tirent la moyenne vers le haut. La majorité des établissements ont donc une part d'élèves en situation de handicap inférieure à la part moyenne.

3. Le taux de couverture des notifications d'aide humaine dans les établissements

Académie	Code	Département	UAI	Patronyme	Effectifs d'élèves notifiés pour une aide humaine	Effectifs d'élèves accompagnés pour une aide humaine	Taux de couverture des notifications d'aide humaine
Aix-Marseille	004	Alpes-de-Haute-Provence	0040378P	Haute-Provence	7	0	0%
Aix-Marseille	013	Bouches-du-Rhône	0132343B	Louis Aragon	50	29	58%
Aix-Marseille	084	Vaucluse	0840096Y	Paul Vincensini	2	0	0%
Amiens	002	Aisne	0021478W	Saint Quentin	4	1	25%
Amiens	060	Oise	0600070A	Joséphine Baker	44	20	45%
Besançon	025	Doubs	0251371E	Simone Veil	2	2	100%
Besançon	039	Jura	0390055Y	La Moraine	1	1	100%
Bordeaux	024	Dordogne	0240112S	Joël Jeannot	8	5	63%
Bordeaux	033	Gironde	0331739L	De La Plaine	41	10	24%
Bordeaux	033	Gironde	0332198K	Le Corbusier Nicolas	9	2	22%
Bordeaux	040	Landes	0400094K	Brémontier Marie Claude	36	4	11%
Bordeaux	047	Lot-et-Garonne	0470753N	Leriche	12	3	25%
Clermont-Ferrand	015	Cantal	0150613K	Albert Monier	1	0	0%
Clermont-Ferrand	043	Haute-Loire	0430109K	Alexandre Vialatte	3	1	33%
Clermont-Ferrand	063	Puy-de-Dôme	0630665F	De Lattre De Tassigny	3	2	67%
Corse	620	Corse-du-Sud	6200636X	Francine Leca Sanguinaires	1	1	100%

Académie	Code	Département	UAI	Patronyme	Effectifs d'élèves notifiés pour une aide humaine	Effectifs d'élèves accompagnés pour une aide humaine	Taux de couverture notification d'aide humaine
Créteil	077	Seine-et-Marne	0770342D	Léopold Bellan	6	0	0%
Créteil	094	Val-de-Marne	0940171A	Stendhal	12	4	33%
Créteil	094	Val-de-Marne	0940319L	François Cavanna	40	9	23%
Dijon	021	Côte-d'Or	0211428N	Alain Fournier	6	5	83%
Dijon	071	Saône-et-Loire	0711050F	Claude Brosse	11	9	82%
Dijon	089	Yonne	0891016W	Jules Verne	22	13	59%
Grenoble	073	Savoie	0731045P	Le Mirantin	18	7	39%
Grenoble	026	Drôme	0261034H	Portes Du Soleil	16	3	19%
Grenoble	038	Isère	0382107J	Pierre Rabhi	4	2	50%
Grenoble	073	Savoie	0730811K	Amélie Gex	31	16	52%
Lille	059	Nord	0590382V	Bateliers Et Forains	4	4	100%
Lille	059	Nord	0591613H	Ernest Couteaux	14	13	93%
Lille	059	Nord	0594380R	Colette Magny	5	4	80%
Lille	059	Nord	0594541R	Ignace Pleyel	56	25	45%
Lille	059	Nord	0595483P	Nelson Mandela	9	0	0%
Lille	062	Pas-de-Calais	0620229M	Antoine De Saint Exupéry	9	0	0%
Lille	062	Pas-de-Calais	0622099V	Côte D'Opale	23	7	30%
Lille	062	Pas-de-Calais	0622302R	Michel Colucci	22	21	95%
Limoges	019	Corrèze	0190089U	Des Mille Sources	4	0	0%
Lyon	001	Ain	0010966V	Philibert Commerson	5	2	40%
Lyon	042	Loire	0421608V	Nelson Mandela	17	9	53%
Lyon	069	Rhône	0692390Y	Cite Scolaire René Pellet	44	3	7%
Montpellier	034	Hérault	0340833W	Jean-Jacques Rousseau	2	2	100%
Montpellier	066	Pyrénées-Orientales	0660078B	Joan Miro	19	12	63%
Nancy-Metz	054	Meurthe-et-Moselle	0541268K	François Richard Joubert	15	4	27%
Nancy-Metz	054	Meurthe-et-Moselle	0541338L	Hubert Martin	1	0	0%
Nancy-Metz	088	Vosges	0881119N	François Georgin	7	5	71%
Nantes	044	Loire-Atlantique	0440329U	La Rivière Les Terres	21	5	24%
Nantes	049	Maine-et-Loire	0490925P	Rouges	12	8	67%
Nantes	072	Sarthe	0720920J	Raphael Elize	23	11	48%

Académie	Code	Département	UAI	Patronyme	Effectifs d'élèves notifiés pour une aide humaine	Effectifs d'élèves accompagnés pour une aide humaine	Taux de couverture des notifications d'aide humaine
Normandie	014	Calvados	0141420T	Yvonne Guegan	3	0	0%
Normandie	050	Manche	0501232T	Robert Doisneau	2	2	100%
Normandie	061	Orne	0610996B	Pierre Mendès-France	2	2	100%
Normandie	076	Seine-Maritime	0762081Z	Maurice Genevoix	2	0	0%
Normandie	076	Seine-Maritime	0762211R	Françoise Dolto	1	0	0%
Orléans-Tours	036	Indre	0360050J	Eric Tabarly	3	0	0%
Orléans-Tours	045	Loiret	0451104F	Simone Veil	4	0	0%
Paris	075	Paris	0750828T	Edith Piaf	17	12	71%
Paris	075	Paris	0752799K	Croce Spinelli	19	11	58%
Paris	075	Paris	0753256G	Alexandre Dumas	32	25	78%
Poitiers	079	Deux-Sèvres	0790979K	Françoise Dolto	10	10	100%
Poitiers	086	Vienne	0860793V	Anne Frank	16	15	94%
Reims	051	Marne	0511106A	Robert Tritant	3	2	67%
Reims	052	Haute-Marne	0520709N	Pré Aux Saules	4	3	75%
Rennes	029	Finistère	0290347V	Louise Michel	11	5	45%
Rennes	035	Ille-et-Vilaine	0350732F	Jean Bart	3	0	0%
Rennes	035	Ille-et-Vilaine	0350747X	Magda Hollander-Lafon	6	0	0%
Rennes	056	Morbihan	0560217G	Les Pins	5	5	100%
Strasbourg	067	Bas-Rhin	0671455T	Henri Ebel	22	4	18%
Toulouse	009	Ariège	0090481Z	Guy Villeroux	8	5	63%
Toulouse	012	Aveyron	0121178R	Villefranche-De-Rouergue	1	0	0%
Toulouse	031	Haute-Garonne	0311240E	Muret	37	16	43%
Versailles	078	Yvelines	0783259U	ERPD	8	2	25%
Versailles	091	Essonne	0910429X	Le Château Du Lac	10	1	10%
Versailles	091	Essonne	0911353B	Jean Isoard	76	7	9%
Versailles	092	Hauts-de-Seine	0920429S	Martin Luther King	4	2	50%
Versailles	092	Hauts-de-Seine	0920810F	Jean Monnet	3	1	33%
Versailles	092	Hauts-de-Seine	0921935D	Toulouse Lautrec	11	1	9%

				Centre Toulouse	7	3	43%
Versailles	092	Hauts-de-Seine	0922273W	Lautrec			
Versailles	092	Hauts-de-Seine	0922283G	Jacques Brel	19	6	32%
Versailles	095	Val-d'Oise	0950164M	Françoise Dolto	5	0	0%
Versailles	095	Val-d'Oise	0950983C	La Tour Du Mail	5	1	20%
Total					1061	425	40%

Le taux de couverture des notifications d'aide humaine oscille entre 0 et 100 % en fonction des établissements régionaux d'enseignement adapté. 17 établissements présentent un taux de couverture des notifications AESH à 0 % et 9 établissements un taux égal à 100 %.

La moyenne nationale s'établit à 40 %. 39 établissements ont un taux de couverture des notifications d'aide humaine supérieur ou égal à cette moyenne nationale, et 39 établissements ont un taux de couverture inférieur.

Les données sont fortement dispersées autour de la moyenne, créant d'importants écarts entre les établissements.

4. L'indice de position sociale des établissements

Académie	Code	Département	UAI	Patronyme	IPS
Aix-Marseille	04	Alpes-De-Haute-Provence	0040378P	De Haute Provence	87,1
Aix-Marseille	13	Bouches-Du-Rhône	0132343B	Louis Aragon	81,2
Aix-Marseille	84	Vaucluse	0840096Y	Paul Vincensini	75,5
Amiens	02	Aisne	0021478W	Saint Quentin	73,5
Amiens	60	Oise	0600070A	Joséphine Baker	73,7
Besançon	25	Doubs	0251371E	Simone Veil	80,6
Besançon	39	Jura	0390055Y	La Moraine	78,5
Bordeaux	24	Dordogne	0240112S	Joël Jeannot	77,9
Bordeaux	33	Gironde	0331739L	La Plaine	93,5
Bordeaux	33	Gironde	0332198K	Le Corbusier	81,2
Bordeaux	40	Landes	0400094K	Nicolas Bremontier	81,4
Bordeaux	47	Lot-Et-Garonne	0470753N	Marie Claude Riche	80,3
Clermont-Ferrand	15	Cantal	0150613K	Albert Monier	75,6
Clermont-Ferrand	43	Haute-Loire	0430109K	Alexandre Vialatte	77,3
Clermont-Ferrand	63	Puy-De-Dôme	0630665F	Lattre De Tassigny	83,8
Corse	2A	Corse-Du-Sud	6200636X	Francine Leca Ajaccio	84,8
Créteil	77	Seine-Et-Marne	0770342D	Chamigny	86,7
Créteil	94	Val-De-Marne	0940171A	Stendhal	84,2
Créteil	94	Val-De-Marne	0940319L	LEA François Cavanna	89
Dijon	21	Côte D'Or	0211428N	Alain Fournier	81,1
Dijon	71	Saône-Et-Loire	0711050F	Claude Brosse	76,1
Dijon	89	Yonne	0891016W	Jules Verne	75,4
Grenoble	26	Drome	0261034H	Portes du Soleil	83,5
Grenoble	38	Isère	0382107J	Pierre Rabhi	83,6
Grenoble	73	Savoie	0730811K	Amélie Gex	83,5
Grenoble	73	Savoie	0731045P	Le Mirantin	78,4
Lille	59	Nord	0594380R	Colette Magny	69,3
Lille	59	Nord	0594541R	Ignace Pleyel	87,3
Lille	59	Nord	0595483P	Nelson Mandela	71,6
Lille	62	Pas-De-Calais	0620229M	Antoine De Saint Exupéry	91,7
Lille	62	Pas-De-Calais	0622099V	Côte D'Opale	69,7
Lille	62	Pas-De-Calais	0622302R	Michel Colucci	67
Limoges	19	Corrèze	0190089U	Des Milles Sources	81,2
Lyon	01	Ain	0010966V	Philibert Commerson	80,5
Lyon	42	Loire	0421608V	Nelson Mandela	85,1
Lyon	69	Rhône	0692390Y	René Pellet	85,7

Académie	Code	Département	UAI	Patronyme	IPS
Mayotte	976	Mayotte	9760357J	Esperance	63,3
Montpellier	34	Hérault	0340833W	Jean Jacques Rousseau	78,2
Montpellier	66	Pyrénées-Orientales	0660078B	Joan Miro	82
Nancy-Metz	54	Meurthe-Et-Moselle	0541268K	François Richard Joubert	94,1
Nancy-Metz	54	Meurthe-Et-Moselle	0541338L	Hubert Martin	77,6
Nancy-Metz	88	Vosges	0881119N	François Georgin	71,4
Nantes	44	Loire-Atlantique	0440329U	La Rivière	84,5
Nantes	49	Maine-Et-Loire	0490925P	Les Terres Rouges	72,2
Nantes	72	Sarthe	0720920J	Raphael Elize	79,1
Normandie	14	Calvados	0141420T	Yvonne Guegan	74
Normandie	50	Manche	0501232T	Robert Doisneau	73,5
Normandie	61	Orne	0610996B	Pierre Mendes France	76,5
Normandie	76	Seine-Maritime	0762081Z	Maurice Genevoix	71,6
Normandie	76	Seine-Maritime	0762211R	Françoise Dolto	75,8
Orléans-Tours	28	Eure-Et-Loir	0280659P	François Truffaut	79,7
Orléans-Tours	36	Indre	0360050J	Eric Tabarly	70,6
Orléans-Tours	45	Loiret	0451104F	Simone Veil	77,8
Paris	75	Paris	0750828T	Edith Piaf	88,5
Paris	75	Paris	0752799K	Croce Spinelli	83,1
Paris	75	Paris	0753256G	Alexandre Dumas	85,4
Poitiers	16	Charente	0160968R	EREA	75,3
Poitiers	17	Charente-Maritime	0170392J	Theodore Monod	77,9
Poitiers	79	Deux-Sèvres	0790979K	Françoise Dolto	72,6
Poitiers	86	Vienne	0860793V	Anne Frank	79,1
Reims	51	Marne	0511106A	LEA Robert Tritant	81,2
Reims	52	Haute-Marne	0520709N	LEA	71,7
Rennes	29	Finistère	0290347V	Louise Michel	75,8
Rennes	35	Ille-Et-Vilaine	0350732F	Jean Bart	78,8
Rennes	35	Ille-Et-Vilaine	0350747X	Magda Hollander Lafon	69,3
Rennes	56	Morbihan	0560217G	Les Pins	80,8
Strasbourg	67	Bas-Rhin	0671455T	Henri Ebel	79,2
Toulouse	09	Ariège	0090481Z	Guy Villeroux	78,7
Toulouse	12	Aveyron	0121178R	Villefranche De Rouergue	90,5
Toulouse	31	Haute-Garonne	0311240E	Muret	85,3
Versailles	91	Essonne	0910429X	Le Château Du Lac	82,2
Versailles	91	Essonne	0911353B	Jean Isoard	91,4
Versailles	92	Hauts-De-Seine	0920429S	Martin Luther King	90,9
Versailles	92	Hauts-De-Seine	0920810F	Jean Monnet	109,9
Versailles	92	Hauts-De-Seine	0921935D	Toulouse Lautrec	125,9
Versailles	95	Val-D'Oise	0950164M	Françoise Dolto	91,7
Versailles	95	Val-D'Oise	0950983C	La Tour Du Mail	88,2
Moyenne					80,9

L'IPS moyen académique varie entre 63,3 à Mayotte et 97,2 à Versailles. Les académies de Montpellier (80,1), Nancy-Metz (81), Limoges (81,2), Aix-Marseille (81,3), Grenoble (82,3), Bordeaux (82,8), Lyon (83,8), la Corse (84,8), Toulouse (84,8), Paris (85,7) et Créteil (86,6) ont un IPS compris entre 80 et 87. Les académies d'Amiens, de Normandie, d'Orléans-Tours, Lille, Rennes, Poitiers, Reims, Dijon, Nantes, Clermont-Ferrand, Strasbourg et Besançon ont un IPS compris entre 73,6 et 79,6.

35 établissements ont un IPS supérieur à la moyenne nationale des EREA/LEA et 42 établissements ont un IPS inférieur. L'établissement avec l'IPS le plus bas est l'ÉREA Espérance à Mayotte et l'établissement avec l'IPS le plus important est l'établissement Toulouse Lautrec dans les Hauts-de-Seine.

CONCLUSION

Les résultats de l'enquête 2024 menée auprès des établissements régionaux d'enseignement adapté confirment la place essentielle occupée par les EREA, LEA et ERPD dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'inclusion scolaire et de la réduction des inégalités. La richesse et la précision des données recueillies permettent de mieux appréhender les réalités de terrain et de nourrir une stratégie de pilotage renforcé, telle que préconisée par la circulaire du 27 avril 2017.

La diversité des statuts, l'hétérogénéité des publics accueillis, les dynamiques de formation et les indicateurs sociaux observés soulignent à la fois la complexité et la singularité de ces structures. Elles constituent des leviers majeurs d'accompagnement des élèves en grande difficulté scolaire ou sociale, en articulant enseignement adapté, formation professionnelle qualifiante et prise en charge éducative en internat.

Dans ce contexte, plusieurs enjeux structurants se dégagent : le développement de l'offre de formation dans le cadre des procédures d'affectation, la professionnalisation des équipes pédagogiques et éducatives, ainsi que l'évaluation régulière du fonctionnement des établissements.

Le tableau de bord harmonisé constitue un outil de connaissance et de pilotage indispensable. Il permet de disposer d'indicateurs partagés, contribuant à une gouvernance éclairée aux niveaux national, académique et local. Il convient désormais de poursuivre et d'amplifier cette dynamique, au service de l'égalité des chances, de la réussite de tous les élèves et de la qualité du service public d'éducation.

L'enquête ne sera pas reconduite de façon systématique annuellement. Après consultation auprès des proviseurs d'EREA/LEA, il semblerait pertinent de la réitérer tous les deux ans. L'année intermédiaire sera consacrée à l'analyse des résultats de ce tableau de bord et à la définition des axes de pilotage des établissements.